

# IMPOT SUR LE REVENU 2020

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

**A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :**

- **Mesurer** les principes de base de l'impôt sur le revenu dans le cadre de la campagne déclarative 2020 ;
- **Appliquer** les nouvelles mesures applicables aux revenus 2019 à déclarer en 2020 ;
- **Identifier** les principales zones de difficultés pour l'établissement de la déclaration d'IRPP ;
- **Anticiper** la collecte des informations nécessaires à l'établissement du revenu imposable et du revenu fiscal de référence.

## CONTENU DE LA FORMATION

**L'impôt sur le revenu en pratique :**

- Généralités (*les formulaires 2020, les personnes imposables, ...*) ;
- Le calcul de l'impôt sur le revenu (*les différentes étapes du calcul de l'IR, l'imputation des déficits, les pensions alimentaires, la situation familiale, le calcul de l'impôt sur le revenu, ...*) ;
- Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (*la détermination de l'assiette du PAS, les modalités d'actualisation du PAS, les mesures de contrôle du CIMR, ...*).

**Les nouvelles mesures applicables aux revenus perçus en 2019 :**

- Calcul de l'IR (*barème de l'IR et plafonnement des effets du QF*) ;
- Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (*régularisation du CIMR 2018, règles spécifiques de déduction des travaux fonciers, ...*) ;
- Traitements et salaires (*barèmes kilométriques, imposition des indemnités de fonction des élus locaux, ...*) ;
- Réductions et crédits d'impôts (*CITE, RI « Denormandie », ...*) ;
- Plus-values des particuliers (*reports d'imposition sur PV de cessions de titres, PV immobilières des non-résidents, ...*) ;
- Mesures diverses (*déclaration des comptes ouverts à l'étranger, détermination du statut de LMP en matière d'IR et d'IFI, ...*).

**Les principales zones de difficultés de l'impôt sur le revenu :**

- En matière de traitements et salaires (*salaires soumis à des régimes spéciaux, déduction forfaitaire de 10 % ou frais réels*) ;
- En matière de revenus fonciers (*revenus imposables, dépenses déductibles, régime du « microfoncier », spécificités PAS, ...*) ;
- En matière d'IFI (*champ d'application, exonération des biens professionnels, règles de déduction des passifs, ...*) ;
- En matière de revenus exceptionnels ou différés (*principes, le système du quotient, ...*) ;
- En matière de revenus encaissés à l'étranger.

## PEDAGOGIE ET EVALUATION

Cette formation se déroulera sous forme d'**exposés et d'exemples commentés**. Le contrôle des connaissances se fera, **pendant la formation**, par la réalisation de **QUIZZ** et, **à l'issue de la formation**, par la réalisation en ligne d'un **QCM d'évaluation**. Un **support de documentation** de qualité sera remis aux participants sous format PDF.



1  
Journée

7  
Heures

## PUBLIC VISE

- Experts-comptables et experts-comptables stagiaires ;
- Chefs de missions et collaborateurs confirmés des cabinets d'expertise-comptable ;
- Toutes personnes en charge d'établir des déclarations d'impôt sur le revenu.

## PREREQUIS

Connaitre les règles fiscales de base propre à chaque revenu catégoriel et avoir déjà établi des déclarations d'impôt sur le revenu.

## FORMATEUR

**Franck LAMBERT**

- **Diplômé d'expertise comptable** depuis 2006 ;
- **Diplômé du DU Expert en Gestion de Patrimoine de l'AUREP** depuis 2019 ;
- **Certificat Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise de l'AUREP** en cours ;
- Plus de **10 années d'expérience en cabinet d'expertise comptable** sur la région Rhône-Alpes ;
- **Dirigeant fondateur** de la société FORCOGÈS créée en octobre 2009 ;
- Formateur en **fiscalité** et en **gestion de patrimoine**.

## MODALITES ET TARIFS

Cette formation est **dispensée en INTRA**. Les **modalités d'accès** à cette formation ainsi que les **conditions tarifaires** sont disponibles [sur demande](#).